

S.C.I. - M.B.I
8 LOT. LE PETIT BOSQUET
13109 SIMIANE COLLONGUE
Tél : 04-42-22-82-96
Port : 06-15-72-14-43

S.A.S.U FK2
19 ZI AVON
N° 114 AV. DES CHASSEENS
13120 GARDANNE
N° de TVA intracommunautaire
FR 06 834307571

Simiane , le 1^{er} septembre 2025

FACTURE N° 010925

Cette facture se rapporte exclusivement à des prestations de services

LOYER MENSUEL du 1^{er} au 30 septembre

H.T.	2456.00 €
PROVISION TAXE FONCIERE 2025	205.00 €
CHARGE EAU	<u>10.00 €</u>
TOTAL H.T.	2671.00 €
T.V.A. 20 %	<u>534.20 €</u>
T.T.C.	3205.20 €.

A REGLER AU PLUS TARD LE 5 DU MOIS.

Option pour le paiement de la taxe d'après les débits

**En cas de retard de paiement, il sera appliqué des pénalités de 1 % par mois de retard.
Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.**

**SIREN 351914692 RCS AIX EN PROVENCE – N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR65 351914692
Société Civile Immobilière au Capital de 1524.49 €.**

CIBLEX France

S.A.S AU CAPITAL DE 4 755 100 €
45/47 Bd Paul Vaillant Couturier
94200 IVRY SUR SEINE
TEL. +33 01 49 87 49 87
RCS CRETEIL 310 996 178 - APE 5229 A
N° TVA FR 60 310 996 178

FK2

114 AV DES CHASSEENS

SERVICE RECLAMATIONS
reclamation.facture@ciblex.fr

13120 GARDANNE

NUMERO CLIENT	DATE
04921	31/08/2025

Facture No : 25/08/01514

Page 1 / 1

PRESTATIONS	NB EXP	QTE	POIDS	PRIX H.T.
Periode 08/2025				
04921 FK2				
GARDANNE				
0 SURCHARGE TEMP.GASOIL NAT.: (17.10% sur 2774.24)				474.40
0 SURCHARGE TEMP.GASOIL EXPORT (30.00% sur 246.28)				73.88
0 FRAIS DE GESTION				15.00
1 H12	114	194	3309.510	2747.51
99 ENL. HORS SITE OU RETOUR H12	1	1	2.110	26.73
5001 H EXPORT UE COMPETITIF	5	8	99.900	246.28
45001 T.K.B.(H EXPORT UE COMPETITI				4.43

ECHEANCE : 15/09/2025 MONTANTS EN EUROS.
MODE DE REGLEMENT PRELEVEMENT AUTO. A 15 JOURS
REGLEMENT SANS ESCOMPTE

RIB IBAN / SOCIETE GENERALE / FR76 3000 3014 6000 0206 0172 592 / BIC
SOGEFRPP

CODE	MONTANT HT	TAUX	MONTANT TVA
4	3588.23	20.00	717.66

No TVA:FR06834307571

H.T.

T.V.A.

T.T.C.

3,588.23

717.65

4,305.88

N° FACTURE - CODE
CLIENT

Fac: 25/08/01514

Cpt: 00004921

4,305.88 E

EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES DE TRANSPORT ET DE PRESTATIONS ASSOCIEES

En cas de litige, il est fait attribution de juridiction, auprès des Tribunaux de CRETEIL, qui seront seuls compétents quels que soient la nature, la cause, ou le lieu du litige, et quelles que puissent être les conditions spéciales de la prestation, même en cas de pluralité de défendeurs.

Une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement est due de plein droit dès le 1er jour de retard de paiement, pour chaque facture payée en retard.

T.V.A. acquittée sur les encaissements.

Certifié ISO 9001 V2015, ISO 14001 et EU GDP.



Compte Facturation 128171

SASU FK2
114 Avenue de Chasseens
13120 Gardanne

Compte livraison 128171

SASU FK2
114 Avenue de Chasseens
13120 Gardanne

WF-BATCH 01-09-2025

Facture

Numéro: 914546341

Page 1 à 1
Date 01-09-2025

Votre N° cde	CF202508576	Condit° Règl	30 jours date de facture	Compte Facturat°	128171
Vos Références:		Échéance	01-10-2025	Commande	1222261
Votre N° TVA:	FR06834307571	Votre N° Siret:	83430757100010	Nos Références	CACH
Date Expédition	01-09-2025	Mode de paiement	Virement	Condit° Livraison	DAP Gardanne

Article N°	Quantité	Unit	Désignation Article	Prix Unit.	Code TVA	HT
L'escompte pour paiement anticipé est égal au taux de l'Euribor à 1 mois - Pénalité pour retard de paiement au taux d'intérêt égal à 3 fois le taux d'intérêt légal, et d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement des créances : Merci d'indiquer le numéro des factures sur vos paiements ou de nous envoyer le détail par mail						

53069	20	CAR	Mules blanc M/L	490,00	1	980,00
Ligne000010				/ 1.000 PAI		
			2 Pièce/1 Paquet, 100 Paquet/1 Carton, 18 Carton/1 Palette			
			Livraison 81560592	PO. Nombre: CF202508576		

Code TVA	HT	% TVA	Mont. TVA
1	980,00	20,00	196,00

	Poids Net Total	Poids Brut Total	Volume Total
	124,00 KG	126,00 KG	1,52 M3

Montant brut	Total Port HT	Surtaxe Frais de Gestio	Montant tot. TVA	EUR Montant TTC
980,00	0,00	0,00	196,00	1.176,00

Abena Frantex
ZI Sud - 5 rue Thomas Edison
60180 Nogent-sur-OiseBECM MONTIGNY LE BRETONN
IBAN : FR7611899001160002018204545
BIC : CMCIFR2A
N° TVA FR77998299804Tél. (3)4465 6058
Fax: (1) 7519 4369
Email : egr@abena-frantex.com

Date*	Code	Votre référence	Récépissé	Infos destinataire / Expéditeur	Colis / Incoterm	KG déclaré / pesé/taxable	Autre Unité Volume	Montant Transport	Options et Autres	Montant Total	EXO TVA
				Interexpress							
0808	CXI		98537011 Pbi	FR-83-Signes	1	130,00		41,42		41,42	
			Fk2 jet tong	FR-13-Gardanne							
			Transport					41,42			
1808	CXI		98776401 Sas sh annecy / ri	FR-74-Annecy	1	136,00		121,07		121,07	
			Fk2 jet tong	FR-13-Gardanne							
			Transport					121,07			
			Total Interexpress	2 Expéditions	2	266,00		162,49		162,49	



GEODIS D&E BOUCHES DU RHONE
205 avenue ibrahim ali
Entree par le 12 rue augustin roux
13015 Marseille 15
France

FK2
FACTURE : n° 2511304928
Date : 31/08/2025
Date d'échéance : 15/09/2025

Page : 2/2

Date*	Code	Votre référence	Récépissé	Infos destinataire / Expéditeur	Colis / Incoterm	KG déclaré / pesé/taxable	Autre Unité Volume	Montant Transport	Options et Autres	Montant Total	EXO TVA
	Produit										
Total Expéditions de la facture								162,49		162,49	
2 Expéditions											
Montant de la Surcharge carburant flux routiers*										24,90	
Le taux officiel de la Surcharge carburant flux routiers en août 2025 est de 15,32%											
Montant de la Participation sûreté et environnement										4,30	
Le montant officiel de la Participation sûreté et environnement est de 2,15 EUR par expédition											
Frais de gestion de compte										13,00	
* valable quel que soit le type de véhicule utilisé (véhicules classiques, véhicules électriques ou «propres» pour en couvrir les surcoûts associés)											

Nos factures sont payables au comptant, sans escompte, sauf convention contraire stipulant une autre date d'échéance, ne pouvant en aucun cas dépasser 30 jours date de facture. En cas de retard de paiement, des pénalités de retard égales à 3 fois le taux d'intérêt légal sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.
En cas de recouvrement les frais à régler sont au minimum de 40 euros.

Adresse de règlement
GEODIS D&E BOUCHES DU RHONE
205 AVENUE IBRAHIM ALI
PARC DE LA LAUZIÈRE - CS 40205
FR-13344-MARSEILLE CEDEX 15
IBAN : FR 76 30004 00646 00010012297 96
BIC : BNPAFRPPPTX
Email : orianne.cocogne@geodis.com

* Date de départ de l'envoi

Montant Taxable HT	TVA 20,00%	Montant Exonéré	Montant TTC	Montant douane	Débit total	Contre-remboursement
204,69 EUR	40,94 EUR		245,63 EUR		245,63 EUR	

A votre débit
Compte Numéro Date Montant
113250607 2511304928 31/08/25 245,63 EUR
Compta 12250607
Papillon à joindre à votre règlement avant le 15/09/2025
à l'adresse de règlement ci-dessus



Numéro de l'avis
de contravention
3826953193



AVIS DE CONTRAVENTION

www.antai.gouv.fr est l'unique site officiel habilité vous permettant
de réaliser gratuitement toutes vos démarches en ligne dont les
contestations.

Date de l'avis de
contravention
14/08/2025

Madame, Monsieur,

Le véhicule dont le certificat d'immatriculation est
établi au nom de la personne morale que vous
représentez a fait l'objet d'un contrôle ayant permis
de constater l'infraction figurant ci-dessous.

LA POSTE

ZA4
133261 29275 5259
1/ 3 1 23

SD : 86502216367229C



M(ME) LE(LA) REPRESENTANT(E) LEGAL(E)
FK2
114 AVN DES CHASSEENS
13120 GARDANNE

DESCRIPTION DE L'INFRACTION

EXCES DE VITESSE

EXCES DE VITESSE INFÉRIEUR À 5 KM/H PAR CONDUCTEUR DE VÉHICULE À MOTEUR -
VITESSE MAXIMALE AUTORISÉE INFÉRIEURE OU ÉGALE À 50 KM/H

- Prévue par Art.r.413-14 §1 du Code de la Route Français.
- Réprimée par Art.r.413-14 §1 al.1 du Code de la Route Français.

Votre véhicule a été contrôlé par un radar à la vitesse de 56 km/h, pour une
vitesse limite autorisée de 50 km/h.

Date / heure de constatation : le 19/07/2025 à 09h35

- RD126
- PK/PR : 002+257
- Direction : COLOMBIER FONTAINE vers VOUEAUCOURT
- ETOUVANS - 25260

Cette infraction a été constatée et validée par un agent ou un officier
de police judiciaire du Centre automatisé de constatation des
infractions routières (la vitesse retenue est de : 51 km/h).

Effet(s) sur le permis de conduire

- Cette infraction n'entraîne pas de retrait de point(s) sur le permis de
conduire.

Identification du véhicule

- Immatriculation : HA-434-ML
- Pays : FRANCE
- Marque : TOYOTA

Appareil de contrôle homologué

- Type : FUSION 2 - MESTA - 9900001813
- Date de dernière vérification : 19/12/2024

Agent verbalisateur

- Agent verbalisateur N°: 465805
- Service : Centre automatisé de constatation des
infractions routières (Rennes)

Pour plus de renseignements sur cet avis, vos démarches
ou le suivi de votre dossier, consultez le site Internet
www.antai.gouv.fr ou appelez le 0806 606 606 (prix d'un
appel local).

VOUS RECONNAISSEZ L'INFRACTION

Vous devez payer l'amende sur le site www.amendes.gouv.fr ou en
utilisant les autres modes de paiement décrits dans le document « Notice
de paiement ».

Le paiement de l'amende entraîne la reconnaissance de l'infraction (article
529 du Code de procédure pénale).

Montant de l'amende

Le montant de l'amende forfaitaire prévue pour cette infraction s'élève à : 135 €

Si vous payez dans les 15 jours à compter du 14/08/2025, le montant de votre
amende est ramené à :

Ce délai est porté à 30 jours en cas de paiement sur internet, par serveur vocal,
auprès d'un buraliste ou partenaire agréé ou auprès des centres des finances
publiques (uniquement par carte bancaire). Voir notice de paiement ci-jointe. 90 €

Si vous ne payez pas ou ne contestez pas dans les 45 jours à compter du
14/08/2025, le montant de votre amende majoré :

Dans ce cas, vous recevrez alors un "Avis d'amende forfaitaire majorée" - art.
529-2 du Code de procédure pénale. 375 €

VOUS AVEZ UN MOTIF D'EXONERATION

1. Votre véhicule a été vendu / cédé / volé / détruit ou vos
plaques d'immatriculation usurpées

→ n'effectuez ni paiement ni consignation

2. Pour tout autre motif, vous devez verser une consignation du
montant de l'amende forfaitaire.

Dans tous les cas, faites vos démarches en ligne sur le site
www.antai.gouv.fr ou complétez le formulaire joint et adressez
votre requête par lettre recommandée avec demande d'avis de
réception à :

L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC
CONTESTATION VITESSE
CS 41101
35911 RENNES CEDEX 9





Numéro de l'avis
de contravention
3826953193



NOTICE DE PAIEMENT

Le délai de paiement de cette amende forfaitaire
commence le : 14/08/2025



ATTENTION !

Le paiement de l'amende correspondant à l'infraction « EXCES DE VITESSE INFÉRIEUR A 5 KM/H PAR CONDUCTEUR DE VÉHICULE A MOTEUR - VITESSE MAXIMALE AUTORISÉE INFÉRIEURE OU ÉGALE A 50 KM/H » commise le 19/07/2025 à 09h35 entraîne la reconnaissance de l'infraction.

COMMENT PAYER CETTE AMENDE FORFAITAIRE ?

Pour éviter toute contestation sur la date de règlement, un moyen rapide et sûr : le paiement par carte bancaire ou smartphone.

MOYENS DE PAIEMENT

**donnant droit à un délai supplémentaire de 15 jours
pour bénéficier du tarif minoré ou du tarif forfaitaire**

Date limite de paiement minoré : 13/09/2025

Date limite de paiement forfaitaire : 13/10/2025

Paiement par carte bancaire avec le n° de télépaiement
suivant

3333	8269	5319	31	Clé	18
------	------	------	----	-----	----

- sur le site internet : www.amendes.gouv.fr
- au téléphone au 0806 20 30 40 (numéro non surtaxé)
- au guichet d'un centre des finances publiques

Paiement sur place

- auprès des buralistes agréés « Paiement électronique des amendes »
- en espèces (dans la limite de 300 €) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé*

* Points de ventes agréés, liste consultable sur
www.impots.gouv.fr/portail/pva

Partenaires identifiés par le logo ci-contre, liste consultable
sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite



Flashcode de PAIEMENT utilisable



- avec un smartphone

Téléchargez gratuitement l'application
« amendes.gouv » sur App Store ou Google
Play puis scannez le flashcode ci-contre

- chez un buraliste ou un partenaire agréé*

Ne pas utiliser pour la CONSIGNATION en cas de contestation

AUTRE MOYEN DE PAIEMENT

Date limite de paiement minoré : 29/08/2025

Date limite de paiement forfaitaire : 28/09/2025

Paiement par chèque

- Établissez votre chèque libellé en euros à l'ordre du Trésor public.
- Joignez la carte de paiement ci-dessous pour servir de référence **sans l'agrafer ni la coller**.
- Envoyez le tout, sans autre document, en utilisant l'enveloppe retour à affranchir.

Important : l'enveloppe retour jointe est réservée exclusivement au paiement. Elle ne doit pas être utilisée pour l'envoi de tout autre document.

**DANS LE CAS CI-DESSUS,
DETACHEZ ET UTILISEZ OBLIGATOIREMENT
CETTE CARTE DE PAIEMENT
POUR PAYER L'AMENDE**

CARTE DE PAIEMENT

Date de l'avis : 14/08/2025

M(ME) LE(LA) REPRESENTANT(E) LEGAL(E)
FK2
114 AVN DES CHASSEENS
13120 GARDANNE

9000

*



N° de Télépaiement

3333 8269 5319 31

Clé

18



CENTRE D'ENCAISSEMENT
TSA 69089
35908 RENNES CEDEX 9

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

543210000131 4633382695319342110350401978806

9000

Justificatif de règlement de l'avis

Vous trouverez ci-dessous le justificatif correspondant :

Numéro de l'avis d'amende forfaitaire réglé

3333 8269 5319 31 (clé télépaiement : 18)

Date d'envoi de l'avis d'amende forfaitaire

14/08/2025

Date de constatation de l'infraction

19/07/2025

Type d'opération

Paielement

Montant réglé

90,00 €

Date de règlement

28/08/2025

Canal de règlement

Site internet de télépaiement

Moyen de règlement

Carte bancaire

Type de carte bancaire

VISA

N° de carte bancaire

4739 xxxx xxxx xx22 (fin de validité: 01/27)

N° d'autorisation

633097

Identifiant bancaire

202508282151850224

Référence de règlement

220250828091907076

N° de contrat commerçant CB

2358596

Nature d'achat

Amende forfaitaire

Justificatif à conserver

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez consulter la foire aux questions suivante : www.amendes.gouv.fr/fr/tai/faq

FACTURE

2025-11

ballin daniel

3 rue des saints anges

13005 marseille

dankuroshiro@gmail.com

SIREN : 892 642 216

SIRET:892 642 216 00014

À l'attention de

SAS FK2

114 Avenue des Chasséens

13120 GARDANNE

Date

PERIODE DU 11/08/2025

AU 14/08/2025

	Quantité	Prix unitaire €	Montant €
Prestation conditionnement 4 jours	20,00	18,50	370,00
Avance en EspèCes 150 Euros			
Sous-total H.T.			370,00
Total HT			370,00

TVA non applicable, article 293B du code général des impôts

Échéance

Immédiate

Détails bancaires

Banque BNP PARIBAS

IBAN FR76 3000 4011 1000 0101 0304 461

Conditions

Paiement à réception

En cas de retard de paiement, application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ selon l'article D 441-5 du code du commerce

Brasserie Zone Avon

Centre Commercial Zone Avon
13120 Gardanne France
04 65 84 89 18
981 082 969 00016 - 56.10C - FR35 981
082 969

29/08/2025 15:01

Salle - 14

2 COUVERTS

Gérant Maxime

2 Repas
26,75 €

53,50 €

Carte de crédit

53,50 €

	HT	TVA	TTC
Tax 20 (20%)	7,08 €	1,42 €	8,50 €
Tax 10 (10%)	40,91 €	4,09 €	45,00 €
Total	47,99 €	5,51 €	53,50 €

Total par couvert

26,75 €

Total

53,50 €

2 couverts, 1 ligne, vendu par Gérant
Maxime (8805), le 2025-08-29 15:01:00
sur la caisse 8F5D, version 11.4.2
(12104)

Justificatif non valable pour encaissement
n°2485
Ticket original n°8F5D-10975

L'équipe du Bistro Burger vous remercie de
votre visite

Popina